

FACTURATION DES CLIENTS PARTICULIERS

LES MODES DE PAIEMENT PAR LE CLIENT

Pour ce qui concerne facturation de la consommation, les modes de paiement par le client sont :

- Paiement en espèce auprès du centre ONEP ou des guichets annexes du centre dans le cas où ces derniers existent ;
- Paiement par chèque auprès du centre ONEP ou des guichets annexes ;
- Paiement par virement bancaire aux comptes ONEP [CCP ou banque], le client devant préciser tous les éléments nécessaires à l'identification du virement par l'ONEP : centre, police, trimestre de consommation, numéro facture, etc ;
- Paiement par prélèvement bancaire. Pour opter pour ce mode de paiement, un imprimé ONEP est à la disposition du client pour visa auprès de sa banque et retour au centre ONEP ;
- Paiement espèce ou par chèque auprès des espaces services externes pour les centres ONEP bénéficiant de ce service externalisé ;